



DELIBERATION N° D.2019-02-01 du Conseil communautaire du 5 février 2019

Débat d'orientation budgétaire portant sur le budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Exercice budgétaire 2019.

Date d'affichage: 8 février 2019
Date de la convocation : 29 janvier 2019
Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83
Secrétaire de séance : Mme Doucerain
Rapporteur : M. Lebrun

Président : M. François DE MAZIÈRES

Sont présents :

M. Claude JAMATI, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Philippe BRILLAUD, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT et M. Olivier LEBRUN,
Mme Stéphanie BANCAL, M. Philippe BAUD, M. Michel CONTE, M. Claude VUILLIET, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, Mme Frédérique KIBLER, M. Gilles CURTI, M. Pierre SOUDRY, Mme Florence NAPOLY, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MENE, M. Michel CROUZAT, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Philippe DEVALLOIS, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Arnaud HOURDIN, Mme Sonia BRAU, Mme Lydie DUCHON, M. Sébastien DURAND, M. Bruno DREVON, M. Didier BLANCHARD, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Erik LINQUIER, Mme Annick PERILLON, M. Jean-Marc FRESNEL (sauf délibérations 2019-02-09 à 11), Mme Liliane HATTRY, M. Hervé FLEURY, Mme Christine DE LA FERTE, M. Olivier DE LA FAIRE, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Philippe PAIN, M. François SIMEONI, Mme Jane-Marie HERMANN et M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

Absents excusés :

Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER a donné pouvoir à M. Philippe BAUD,
M. Philippe BENASSAYA a donné pouvoir à M. Michel CONTE,
M. Olivier DELAPORTE a donné pouvoir à Mme Florence NAPOLY,
M. Jean-Marie CLERMONT a donné pouvoir à Mme Nathalie JAQUEMET,
Mme Sylvie D'ESTEVE a donné pouvoir à M. Jean-Christian SCHNELL,
Mme Laurence AUGERE a donné pouvoir à M. Pierre SOUDRY,
Mme Dorothée BILGER a donné pouvoir à Mme Violaine CHARPENTIER,
M. Jean-Christophe LAPREE a donné pouvoir à M. Michel CROUZAT,
M. Frédéric BUONO-BLONDEL a donné pouvoir à Mme Lydie DUCHON,
M. Patrick CHARLES a donné pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER,
M. Jean-Pierre CONRIÉ a donné pouvoir à M. Pascal THEVENOT,
Mme Magali LAMIR a donné pouvoir à M. Bruno DREVON,
Mme Marie BOËLLE a donné pouvoir à M. Alain NOURISSIER,
M. François-Xavier BELLAMY a donné pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN,
Mme Florence MELLOR a donné pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY,
Mme Martine SCHMIT a donné pouvoir à M. Philippe PAIN,
M. Benoît DE SAINT-SERNIN a donné pouvoir à M. François SIMEONI,
Mme Marie DENAISON a donné pouvoir à Mme Jane-Marie HERMANN,
Mme Amélie GOLKA, Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU, Mme Corinne BEBIN,
M. François LAMBERT, M. Laurent DELAPORTE, Mme Carmise ZENON

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2312-1, D.2312-3 et D.5211-18-1 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment l'article 107 ;

Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire et notamment l'article 1er ;
Vu l'article 23 du règlement intérieur de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
Vu l'avis favorable de la commission administration générale, finances et personnel du 29 janvier 2019.

Le Conseil communautaire doit débattre sur les orientations générales du budget primitif de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par son règlement intérieur.

En plus des informations relatives aux engagements pluriannuels et de la situation de la dette, le décret de juin 2016, cité plus haut, a ajouté un certain nombre d'informations devant figurer dans le rapport, ci-annexé, à savoir notamment : les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, le niveau de l'épargne brute, de l'épargne nette et de l'endettement ainsi que les éléments de rémunération du personnel tels que les régimes indemnitaires, les heures supplémentaires, les nouvelles bonifications indiciaires et les avantages en nature.

Outre sa transmission au représentant de l'Etat, le rapport doit être communiqué aux maires des communes qui en sont membres dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public au siège de l'établissement public de coopération intercommunale, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen (sur le site internet <http://www.versaillesgrandparc.fr/>).

Ainsi, pour permettre de débattre des orientations budgétaires générales 2019, les conseillers communautaires sont invités à prendre connaissance du rapport ci-joint établi à cet effet.

Le vote du budget de l'Agglomération aura lieu à la séance du Conseil communautaire du 2 avril 2019.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

**Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
décide :**

de prendre acte que le débat d'orientation budgétaire, sur la base d'un rapport portant sur le budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, a eu lieu avant le vote du budget primitif de l'exercice 2019, qui interviendra au Conseil communautaire du 2 avril 2019.

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 58

Nombre de pouvoirs : 18

Nombre de suffrages exprimés : 74 (incluant les pouvoirs)

*Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
(1 abstention de M. Siméoni et 1 abstention de M. de Saint-Sernin).*